

OPERATION D'AMENAGEMENT
EcoQuartier « Les Lauves » à Saint-Paul-Lez-Durance :
CONCERTATION PUBLIQUE

La Métropole et la commune de Saint-Paul-Lez-Durance travaillent ensemble à la définition d'un projet d'aménagement sur le secteur des Lauves qui se situe au sud-est du centre du village en bordure de la RD 952. Ce secteur constitue toutefois un des seuls secteurs de développement de la commune. Le projet est identifié en tant qu'OAP dans le document d'urbanisme de la commune, le PLU. Il a été déclaré d'intérêt métropolitain par délibération du Conseil de la Métropole en date du 19 octobre 2017. Les objectifs poursuivis sont de développer l'offre de logements et d'assurer l'insertion du projet dans son environnement et dans le village.

Depuis fin 2018, ce secteur a été choisi par le Ministère de l'intérieur pour étudier l'implantation de deux nouvelles casernes de gendarmerie (PSIG/PSPG unité d'intervention spécifique à la sécurité du CEA). L'arrivée des deux casernes de gendarmerie, y compris 70 logements pour les familles, conduit les collectivités à réinterroger le périmètre et la programmation du projet. L'objectif est d'accueillir les gendarmes et leurs familles au sein d'un nouveau quartier cohérent, lui-même composé d'une offre de logements diversifiée et d'espaces publics communs de qualité.

Au vu des enjeux et des ambitions de la Commune et de la Métropole, le projet porte aujourd'hui sur un espace d'environ 10ha avec une maîtrise publique foncière de la Commune (environ 8ha). Cette opération sera réalisée sous forme de Zone d'Aménagement Concerté. Par délibération du 7 octobre 2021, le Conseil de Métropole a engagé la procédure de ZAC et a défini les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de concertation. Les études préalables à la création de la ZAC, ainsi que l'étude d'impact, sont en cours et la concertation préalable se déroulera tout au long du 1er semestre 2022.

La conception et l'aménagement du nouveau quartier doit intégrer les enjeux et les principes de la ville durable et doit être conçu comme une greffe au centre urbain du village. Un travail sur les formes urbaines, sur l'architecture des bâtis sera essentiel pour assurer une harmonie d'ensemble intégrer à l'environnement et valoriser l'entrée de ville. Les atouts et les espaces naturels du site devront être mis en valeur pour favoriser la mixité fonctionnelle et la connexion avec le centre du village via des modes doux (cheminement piéton et passage de l'EuroVélo 8). C'est pourquoi, la Métropole et la Commune de Saint-Paul-lez-Durance souhaitent inscrire cette opération dans la démarche EcoQuartier portée par le Ministère de la transition énergétique et de la cohésion des Territoires.

REUNION PUBLIQUE

Dans le cadre de cette procédure, une démarche de concertation permettra à la population d'être associée à l'élaboration du projet. Des panneaux de présentation sont exposés à l'Hôtel de ville et au siège du Territoire du Pays

d'Aix à partir du 16 février. Des réunions publiques sont prévues à Saint-Paul-Lez-Durance dans la salle « Cinéma », Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Lez Durancedont la première se déroulera

le 21 février 2022 à 18h00.

Un registre est également ouvert à l'accueil de l'Hôtel de ville et au siège du Pays d'Aix à l'Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc pour recueillir les avis de la population (heures d'ouverture siège du TPA : 8h-12h30, 13h30-17h30 et en mairie de Saint-Paul-Lez-Durance, le lundi, mercredi et jeudi 8h30-12h00, 13h30-15h30 et mardi et vendredi 8h30-12h00

Carte du secteur



Périmètre d'étude

